

## CONDUITE A TENIR EN CAS D'ALARME

0/ le 1<sup>er</sup> témoin du feu donne l'alerte : actionne le bris de glace le plus proche, prévient la loge (0562154215) ou le surveillant la nuit (chambre 316)

1/ au signal sonore (sirène), sortir rapidement mais dans le calme vers le point de rassemblement en suivant les indications des plans d'évacuation affichés dans les circulations.

2/ vérifier que tous les camarades de la chambre sont réveillés et sortent ensemble

3/ refermer la porte mais pas à clé

4/ aller ensemble jusqu'au point de rassemblement : réfectoire

5/ attendre avec les autres élèves, en restant rassemblés

- Les consignes de la Direction ou des pompiers en cas de sinistre
- L'autorisation de rentrer dans les locaux en cas d'exercice d'évacuation ou de fausse alerte. ⇨ Cette autorisation sera donnée exclusivement par le Chef d'établissement ou son représentant.

### Remarques importantes

L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite en cas d'alerte, pour tous et dans toutes les conditions.

Les blessés doivent être évacués. Si, exceptionnellement, des blessés étaient restés à l'arrière, ou si un élève manquait à l'appel, il faut prévenir immédiatement le chef d'établissement ou son représentant et les pompiers, il ne faut pas remonter de sa propre initiative dans le bâtiment.

**Vous êtes dans la chambre .....**

**Vous devez sortir par l'escalier le plus proche en sortant de la chambre, sauf si le sinistre s'interpose.**